

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/ 2003/⁰²¹...../ AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT LE PROTOCOLE A/P3/1/03 SUR L'EDUCATION ET LA FORMATION.

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77;

Après en avoir délibéré, adopte;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit:

ARTICLE 1ER: Est ratifié et promulgué le Protocole A/P3/1/03 sur l'Education et la Formation.

ARTICLE 2: La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat

Conakry, le^{19 / 12} /²⁰⁰³


GENERAL LANSANA CONTE

